

Appel à manifestation d'intérêt

A l'attention des collectivités territoriales du Calvados

Mars 2025

Les institutions travaillent historiquement de manière coopérative avec quatre fédérations d'éducation populaire du territoire que sont la Ligue de l'enseignement, les Francas, l'UFCV et les CEMEA. Ces quatre fédérations d'éducation populaire sont investies dans le portage et l'animation des « réseaux ACM et territoires éducatifs » depuis 2021. Le volet « accompagnement des territoires éducatifs » bénéficie du soutien financier des institutions pour l'accompagnement des collectivités volontaires. C'est dans ce cadre qu'est lancé cet appel à manifestation d'intérêt.

Pour ce faire, il est fait le choix, à compter de l'année 2025, de donner la possibilité aux collectivités territoriales de bénéficier d'un accompagnement pour réaliser un état des lieux des besoins visant à identifier les enjeux et spécificités d'un territoire, permettant de structurer une démarche de projet et son accompagnement.

Les accompagnements des territoires volontaires se déroulent selon deux niveaux au choix :

- Un premier niveau d'intervention permettant d'établir un diagnostic visant à l'identification des enjeux et des spécificités du territoire, et permettant de structurer méthodologiquement le projet. Cette phase comprend la définition d'un socle en nombre de jours et vise la gratuité pour le territoire.
- Un second niveau d'intervention qui permet à l'association d'apporter son expertise dans l'accompagnement à la mise en place du projet éducatif. Cette seconde phase comprend la définition d'un socle en nombre de jours et vise un engagement financier de la collectivité accompagnée.



Publics cibles	Collectivités territoriales : Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou communes en fonction de la compétence enfance / jeunesse
Actions soutenues	-Accompagnement à la réalisation d'un diagnostic territorial partagé -Accompagnement à l'organisation de la gouvernance du projet -Accompagnement à la structuration de la démarche de projet -Accompagnement à l'élaboration du projet -Accompagnement à la démarche d'évaluation -Soutien à la fonction de coordinateur.rice de projets
Eléments de cadrage, priorités	Les actions seront conduites avec l'appui d'un collectif d'associations d'éducation populaire, disposant d'une expertise reconnue sur les domaines précités. L'accompagnement pourra être à hauteur de 4 jours d'accompagnement (avec une participation financière de la collectivité). Les institutions participeront à hauteur de 50% du coût de l'accompagnement. <u>Les priorités :</u> 1-Des communes ou EPCI ne disposant pas ou plus de PEL ou PEDT 2-Des communes ou EPCI disposant d'un PEL ou PEDT identifiant un besoin de soutien pour mobiliser les acteurs éducatifs
Procédure administrative de dépôt de dossiers	Les demandes pourront être transmises directement par mail à reseau.territoires.14@gmail.com en indiquant le motif de l'accompagnement, si un PEDT ou PEL est déjà présent sur le territoire avec les échéances de renouvellement, quels enjeux principaux identifiés et les impacts attendus. Envoi possible durant toute l'année 2025, sous réserve des crédits disponibles

